



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par secteur :

classifications économiques et sociales internationales

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente et unième session concernant les travaux sur les classifications économiques et sociales internationales¹. Il contient un récapitulatif des mesures prises depuis cette session pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les classifications statistiques internationales. Les questions à examiner sont énumérées au paragraphe 21.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24), par. 1.

* E/CN.3/2001/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. État d'application des recommandations	1–20	3
A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente et unième session	1	3
B. Activités menées à la demande de la Commission	2–20	3
1. Réunions du sous-groupe technique du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales	3	3
2. Révision de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale de produits (CPC)	4–9	3
3. Site Web des classifications, inscription et ligne directe de téléassistance	10–11	4
4. Bulletin d'information des classifications	12	4
5. Tables de correspondance	13–14	5
6. Index de classification	15	5
7. Programmes de formation internationaux et mise au point de matériels pédagogiques	16–20	5
II. Questions à examiner	21	6

I. État d'application des recommandations

A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente et unième session

1. À sa trente et unième session, tenue du 29 février au 3 mars 2000, la Commission de statistique :

a) A approuvé les recommandations afférentes au programme de travail sur la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), telles que présentées dans le rapport du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales et dans le rapport du Secrétaire général sur la question (E/CN.3/2000/17);

b) A noté que les inquiétudes exprimées concernant le niveau de précision d'une classification internationale étaient motivées par la nécessité de pouvoir procéder à des comparaisons internationales quelle que soit la nomenclature utilisée et d'établir des classifications nationales détaillées; la Commission a également noté qu'une nomenclature à deux chiffres pour la CITI, avec des adaptations au niveau régional, pourrait répondre à ces besoins et a soumis la question au Groupe d'experts pour un examen plus approfondi (voir par. 8, 9 et 17);

c) A recommandé de prêter une attention accrue à la définition et à l'utilisation d'autres méthodes d'agrégation pour la CITI afin de répondre aux besoins analytiques des utilisateurs (voir par. 5);

d) A souligné les besoins en matière de matériel de formation et a noté que des pays membres prêtaient déjà un appui dans ce domaine (voir par. 19 et 20);

e) A fait observer que, lors du processus de révision de la CITI, il faudrait accorder une plus grande attention à la définition et à l'utilisation d'unités statistiques et à la définition d'unités de base en tant que composantes (voir par. 5);

f) A noté les efforts déployés par la Division de statistique de l'ONU pour diffuser sur Internet des

informations et des documents de base, comme les index provisoires (voir par. 10, 11, 15 et 19);

g) A noté que, même s'il se consacrait essentiellement aux classifications économiques, le Groupe d'experts porterait également les questions relatives aux classifications sociales à l'attention de la Commission.

B. Activités menées à la demande de la Commission

2. Les activités ci-après ont été menées dans le domaine des classifications statistiques depuis la trente et unième session de la Commission de statistique.

1. Réunions du sous-groupe technique du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales

3. Le sous-groupe technique du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales s'est réuni deux fois après la trente et unième session de la Commission de statistique. Lors de ces deux réunions, le programme de travail a suivi les recommandations formulées par le Groupe d'experts, que la Commission a ultérieurement approuvées à sa trente et unième session. Aucune réunion du Groupe d'experts n'avait été prévue entre la trente et la trente et unième session de la Commission.

2. Révision de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale de produits (CPC)

4. La Division de statistique de l'ONU procède actuellement à l'établissement des projets de mise à jour de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)¹ et de la classification centrale de produits (CPC)² en vue de leur publication, sur la base des décisions prises et des demandes formulées lors des réunions du sous-groupe technique.

5. Au nombre des travaux accomplis en vue de la mise à jour de la CITI en 2002 figurent la révision de l'introduction, l'étoffement et l'actualisation des notes explicatives et l'adjonction de nouvelles nomenclatures de substitution pour les secteurs de l'information et des technologies de l'information et des communications (TIC). La section de l'introduction concernant les ser-

vices statistiques et les directives applicables au traitement du commerce électronique a été révisée. La structure de la CITI est restée quasiment inchangée. Deux groupes de la CITI (nomenclature à trois chiffres) qui n'avaient pas été subdivisés auparavant l'ont été afin de répondre aux besoins de nouvelles nomenclatures de substitution. On introduira deux nouvelles divisions relatives à la production des ménages qui seront utilisées dans des enquêtes (sur la population active, par exemple).

6. En vue de la mise à jour en 2002 de la CPC, on a réexaminé d'un point de vue conceptuel la structure de la division 86 de cette classification (services de production sur la base d'une marge bénéficiaire ou sur une base contractuelle) et on a remplacé cette division 86 par les divisions 86 à 89. On a réexaminé et amélioré le niveau de précision et la structure des produits de télécommunication dans la CPC. Le sous-groupe technique s'est également penché sur un certain nombre d'autres problèmes tels que la publicité et la location des droits d'exploitation de marques commerciales et des droits d'auteur en vue de les intégrer dans le projet de CPC.

7. À sa réunion de mars 2001, le sous-groupe technique examinera l'ensemble des projets révisés concernant la CITI et la CPC et y mettra la dernière main en vue de leur examen final par le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales en juin 2001. Ces publications seront présentées à la Commission de statistique à sa trente-troisième session en 2002. On trouvera sur le site Web consacré aux classifications des précisions concernant tous les changements envisagés.

8. On prévoit de revoir la CPC et la CITI d'ici à 2007, révision dont la principale raison d'être est la nécessité de convertir les classifications internationales et multinationales des activités et des produits. La Division de statistique de l'ONU veillera à ce que les besoins des pays en développement soient pris en compte en faisant le nécessaire pour que ces pays participent aux réunions du Groupe d'experts et du sous-groupe technique ainsi qu'aux stages de l'ONU sur les classifications. Les projets de classifications révisées devraient être terminés d'ici à 2004 afin d'être présentés à la Commission de statistique en 2005 pour qu'ils puissent être traduits et mis en oeuvre d'ici 2007. Au cours de ce processus, on trouvera sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU des informations sur les propositions et les mises à jour envisagées.

9. On procède d'ores et déjà à l'examen et à l'évaluation de l'actuelle situation et des options futures. Il s'agit entre autres d'analyser les liens qui existent entre les classifications des principales activités, en faisant participer les utilisateurs de la CITI, de la nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) et du Système nord-américain de classification des industries (NAICS), ainsi que d'étudier quel est le niveau approprié de précision pour une classification internationale.

3. Site Web des classifications, inscription et ligne directe de téléassistance

10. Le site Web des classifications (<www.un.org/Depts/unsd/class>) a été restructuré afin de faciliter l'accès des utilisateurs à l'information et aux produits en ligne. D'après les statistiques d'utilisation de ce site Web, cette source d'information serait désormais souvent exploitée par des utilisateurs extérieurs.

11. Le Registre des classifications, en tant que partie intégrante du site Web des classifications, continue de maintenir une base de données d'actualité où figurent les problèmes de classification relatifs à l'application de la CITI et de la CPC signalés par la ligne directe de téléassistance et par d'autres sources. La Division de statistique de l'ONU a publié, à l'intention du sous-groupe technique, des rapports ponctuels sur les problèmes que rencontrent les principaux utilisateurs en matière d'interprétation et d'utilisation des classifications figurant dans le Registre. Des informations exhaustives sur les classifications gérées par la Division de statistique de l'ONU et sur les décisions, interprétations et propositions pertinentes sont affichées sur le site Web de l'ONU que les utilisateurs peuvent consulter suivant leurs besoins.

4. Bulletin d'information des classifications

12. Depuis l'an 2000, le *Bulletin d'information des classifications* est publié trois fois par an et traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU. Ce bulletin est diffusé en version imprimée et en version électronique, cette dernière figurant sur le site Web des classifications et étant distribuée par courrier électronique aux utilisateurs inscrits. Le *Bulletin d'information des classifications* signale les dernières publications et les documents techniques relatifs aux classifications statistiques de l'ONU et donne des informations au sujet des mises à jour, des nouvelles décisions, des

plans de révision des classifications et des réunions sur les classifications.

5. Tables de correspondance

13. Le « Manuel sur les statistiques du commerce international des services » a été établi par le Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des services, créé par la Commission de statistique en 1994. Ce manuel propose une classification plus élaborée et plus précise des transactions par type de services, comme le prévoit le manuel sur la balance des paiements (5e édition)³ afin de créer des classifications élargies de la balance des paiements des services. Aussi trouve-t-on dans ce manuel une nouvelle table de correspondance entre la balance des paiements des services, la CPC, l'Accord général sur le commerce des services et la liste des classifications des services par secteur (GNS/W/120). Ce nouveau tableau de correspondance devrait faciliter les comparaisons statistiques futures des services produits à l'échelon national avec ceux qui sont négociés et échangés au niveau international.

14. On a révisé les tables de correspondance entre les classifications d'activités et de produits tels que la CITI (révision 3), la version 1.0 de la CPC, la classification type pour le commerce international (CTCI, troisième version révisée⁴) et le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises⁵ et elles sont disponibles aux fins de leur distribution. Les tables de correspondance entre la version provisoire de la classification centrale de produits⁶ et la CPC (version 1.0), présentées de manière à répondre au besoin de précision exprimé par les utilisateurs, ont été publiées. On a par ailleurs publié une table de correspondance entre la version 1.0 de la CPC et la classification de la consommation individuelle, par objet (COICOP⁷).

6. Index de classification

15. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique et pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, des versions provisoires des index alphabétiques sont disponibles sur le site Web des classifications et sont distribuées électroniquement sur demande. Il s'agit des index pour la version 1.0 de la CPC et la CITI (Révision 3 en anglais) ainsi que la CITI (Révision 3 en français). On s'efforce actuellement de concert avec les pays membres d'améliorer ces index.

7. Programmes de formation internationaux et mise au point de matériels pédagogiques

16. Un stage de formation sur les classifications a été organisé par l'ONU à l'intention des pays africains à Addis-Abeba (Éthiopie) du 27 novembre au 1er décembre 2000. Ce stage était axé sur les applications et utilisations actuelles des classifications nationales des activités et des produits et sur leur rapport avec la CITI et la CPC dans la région africaine.

17. Les débats et les contributions des participants ont permis de faire le point de la situation s'agissant de l'application et de l'utilisation de ces classifications. L'examen des besoins propres aux utilisateurs africains a débouché sur la formulation d'un certain nombre de propositions et de recommandations en vue de mettre à jour ces classifications. Les participants ont notamment insisté sur la nécessité d'apporter une plus grande précision à la CITI dans les domaines de l'agriculture, des pêcheries et de l'industrie extractive et ils ont par ailleurs exprimé leur préoccupation devant la façon dont un certain nombre d'activités profitables telles que l'égrenage du coton étaient traitées dans la CITI. Les futures révisions de la CITI devraient tenir compte de ces préoccupations.

18. On a examiné les dispositions qui permettraient de faciliter la coopération en matière de classification, notamment la coordination des travaux aux niveaux régional et sous-régional. Les participants, faisant fond sur les acquis d'expérience d'Afristat (Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne), continueront de collaborer et de renforcer les capacités à l'échelon sous-régional en matière de classification statistique.

19. On trouve sur le site Web des classifications sur tous les matériels techniques et de formation utilisés dans les stages de l'ONU sur les classifications pour qu'ils puissent être mis à profit en dehors des stages. Il s'agit notamment d'exposés présentés par la Division de statistique de l'ONU, par des organismes coopérants ainsi que par des pays participants.

20. On progresse dans la mise au point du guide de l'utilisateur de la CITI. Le sous-groupe technique a examiné un premier projet et a présenté des recommandations visant à mieux cibler la portée du guide. Lorsque la mise à jour de 2002 de la CITI aura été menée à bien et que ses conséquences auront été prises en compte dans ce projet de guide, celui-ci sera distribué aux fins d'examen.

II. Questions à examiner

21. La Commission de statistique est priée d'exprimer son opinion sur les questions ci-après :

a) La Commission est-elle d'accord avec le projet de programme de travail et de calendrier de mise à jour de la CITI et de la CPC d'ici à 2002 et approuve-t-elle l'idée d'en prévoir la révision dès 2007?

b) La Commission approuve-t-elle les dispositions envisagées par les membres du sous-groupe technique en ce qui concerne la portée des changements apportés à la CITI et à la CPC?

c) Les principaux protagonistes et les utilisateurs ont-ils participé de façon satisfaisante aux travaux relatifs à la mise à jour, à la révision et à l'application de ces classifications?

Notes

¹ *Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique, (troisième version révisée)*, Études statistiques, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

² *Classification centrale de produits, version 1.0*, Études statistiques, No 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).

³ *Manuel sur la balance des paiements*, 5e édition, Washington; Fonds monétaire international, 1993.

⁴ *Classification type pour le commerce international (troisième version révisée)*, Études statistiques, No 34, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.12 et rectificatifs).

⁵ Organisation mondiale des douanes, *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises*, version de 1996 (Bruxelles, 1996).

⁶ *Classification centrale de produits provisoire*, Études statistiques, No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.7).

⁷ *Classification des dépenses par fonction : classification des fonctions des administrations publiques, classification de la consommation individuelle par objet, classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages et classification des dépenses des producteurs par objet*, Études statistiques, No 84 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.6, chap. III et troisième partie).